

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dumontsa-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/73c2b5fa47093dd384724c85>

Date d'obtention : 2025-02-21 20:14:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lorsqu'un élève nous signale une situation, nous devons évaluer la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Cela doit être fait avec le document Grille d'évaluation de l'incident. Puis, tous les autres élèves impliqués (victime et témoins) doivent également être rencontrés individuellement pour répondre aux mêmes questions de la grille d'évaluation.

Avec l'ensemble des informations, si nous jugeons que l'instigateur avait des intentions malveillantes, nous devons rencontrer l'instigateur pour confisquer son téléphone et contacter immédiatement le poste de police. Ce sont eux qui vont s'occuper d'aller de l'avant avec l'enquête criminelle. Si l'instigateur ne semblait pas avoir d'intention malveillante, on doit le rencontrer pour écouter sa version des faits. Si sa version est la même que celle des autres élèves impliqués et qu'il n'est pas question de pornographie juvénile, l'école peut suivre sa propre politique sans faire nécessairement affaire avec les policiers. Cela dit, les élèves peuvent quand même bénéficier d'une rencontre de sensibilisation selon le contexte. Ex. : si ce n'était pas de la pornographie juvénile, mais qu'on souhaite informer les élèves du danger et des implications criminelles de partager des images ou des vidéos à caractères sexuelles. S'il est question de pornographie juvénile, le ou les téléphones en possession de ces images doivent être confisqués et les policiers sont immédiatement avertis. Lorsque les policiers ont pris en charge la situation, l'intervenant se retire et ne doit plus interroger d'autres élèves, même si de nouvelles personnes impliquées font surface. Ce sont les policiers qui s'en occupent.

Par ailleurs, si l'événement qui nous est rapporté a eu lieu à l'extérieur de l'école et qu'il n'a pas d'impact sur la vie scolaire de l'élève, nous devons référer la situation directement aux policiers parce que la démarche SEXTO s'adresse aux situations qui se produisent / ont des impacts dans le contexte scolaire.

À noter qu'il ne faut pas regarder les photos ou les vidéos, ni demander aux élèves de les supprimer avec d'avoir impliquer les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première personne interrogée est toujours celle qui fait le dévoilement.

C'est très important de ne pas parler aux journalistes et de les référer à la direction pour éviter de nommer des éléments pouvant permettre d'identifier l'identité et/ou le genre des élèves impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le plus délicat, je trouve que c'est surtout de respecter les étapes dans l'ordre et de compléter la grille d'évaluation de l'incident avec tous les élèves impliqués dans un délais raisonnable. Surtout qu'avec les réseaux sociaux, tout se partage très rapidement.

Si j'avais à choisir une seule étape qui me semble plus délicate, je dirais que c'est d'analyser la situation dans son ensemble après avoir recueilli plusieurs informations. Je remarque dans le cadre de mon travail que les perceptions des élèves influencent beaucoup leurs interprétations des événements. Par conséquent, les versions des faits sont souvent contradictoires ce qui complique l'analyse de la situation. Dans le doute, je vais communiquer avec les policiers.